

Compte rendu de séance

Séance du 10 Juin 2025

L'an 2025 et le 10 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CAPON Philippe, Maire.

Présents : M. CAPON Philippe, Maire, Mmes : DURAND Marie, HEBBINCKUYS Marie-Pierre, LASSUS Bernadette, MM : BOIVIN Patrick, DE GAVELLE Thierry, DERUMIGNY Antoine, LOPES GONCALVES José

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOUTILLIER Gilles à M. CAPON Philippe

Absent(s) : Mme FERRAND Claire

POUVOIR

Je soussigné Boutillier Gilles donne pouvoir à Capon Philippe

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 10/06/2025
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents



Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 03/06/2025

Date d'affichage : 03/06/2025

A été nommé(e) secrétaire : Thierry DE GAVELLE

Les comptes rendus des séances du 14 avril 2025 est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :
ACCEPTATION N°3-2025 D'UN DON EN CHEQUE

TARIF LOCATION SALLE DES FETES "MOULIN DU BUIS"

ORDRE DU JOUR

ACCEPTATION N°3-2025 D'UN DON EN CHEQUE - 2025/037

TARIF LOCATION SALLE DES FETES "MOULIN DU BUIS" - 2025/038

AMENAGEMENT TERRASSE PUBLIQUE - 2025/039

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONDS EUROPEENS AU TITRE DU PROGRAMME LEADER - 2025/040

ACCEPTATION N°3-2025 D'UN DON EN CHEQUE

réf : 2025/037

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2242-3 et L.2242-4;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2242-1, Le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ;

CONSIDÉRANT le don par chèque d'un montant de 200.00€ d'un particulier souhaitant rester anonyme au profit de la commune,

CONSIDÉRANT que ce don n'est ni grevé d'aucune condition ni charge, et qu'il peut de ce fait être accepté au moyen de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le don par chèque d'un montant de 200.00€ au nom de la commune de MARRAY,

ANNONCE que le don sera inscrit en recette au budget principal de la commune 61900 et sera imputer au compte 756

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ce don.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

TARIF LOCATION SALLE DES FETES "MOULIN DU BUIS"

réf : 2025/038

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes "Moulin du Buis" à compter du 11 juin 2025 comme suit :

LOCATION	RESERVATION	SOLDE
<u>Habitants Commune</u>		
400 € pour le weekend (*)	130 €	270 €
<u>Habitants hors Commune</u>		
550 € pour le weekend (*)	180 €	370 €

Associations Commune

Gratuite pour les associations réalisant des manifestations publiques

50 € (pour les frais de consommations diverses, tel que chauffage, électricité ...)

Associations et Professionnel exerçant une activité sportive sur la commune :

50€/ mois pour une journée d'occupation par semaine (en semaine uniquement du lundi au jeudi)

Cérémonie funéraire pour les Marraysiens en Résidence Principal :

50€ pour une journée uniquement

Associations hors Commune

250€ pour le weekend (*)

Pour tous : 150 €/ jour (en semaine uniquement du lundi au vendredi)

Caution : 1/ 500 € pour la salle des fêtes (dégradations)

2/ 120 € pour ménage (non effectué)

(*) du samedi 8 h au dimanche 20 h, la prise des clefs sera effectuée le vendredi à partir de 14h et la remise des clefs le lundi à partir de 10h.

Paiement à la réservation

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

AMENAGEMENT TERRASSE PUBLIQUE

réf : 2025/039

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'aménagement extérieur dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité PMR du bâtiment communal associatif sont indispensables dans le cadre du projet centre bourg.

Cet aménagement permettra l'acheminement jusqu'aux accès PMR récemment créés du bâtiment associatif et du WC public.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de subvention concernant cet aménagement.

AUTORISER Monsieur le Maire à retenir l'architecte Mme GOMEZ Selena dans le cadre de cet aménagement pour un montant de 1 500€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONDS EUROPEENS AU TITRE DU PROGRAMME LEADER

réf : 2025/040

Annule et remplace la délibération n°2024/006 du 13/02/2024.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de renaturation de la cour de l'école ainsi que la création et l'entretien des espaces verts sur la commune.

Le projet indiqué ci-dessus sera réalisé dans le cadre de la chartre participative.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de solliciter l'aide de l'Europe (Fonds LEADER).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention LEADER auprès du Conseil départemental pour les opérations susvisées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ces travaux.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réunions :

COMMUNE :

- **Commission EAU les 23/24/25 avril :**
La commune de Marray portera le marché des études patrimoniales pour 9 communes.
- **TER le 28 avril :**
Dossiers en cours
- **Vie sociale le 2 juin :**
Choix du menu pour le repas de fin d'année
- **Intervillage le 2 juin :**
1er réunion pour la préparation de la manifestation, Mr BONNARD Clément se propose de réaliser l'affiche de communication gracieusement.

CCGR :

Tourisme le 23 avril :

Les estivales du patrimoine vont commencer, voir le compte-rendu en ligne sur le site de la CCGR.
Pour 2026, la taxe de séjour sera augmentée pour être alignée sur la moyenne du département.

Conseil Communautaire le 7 mai et 4 juin :

Voir le compte-rendu en ligne sur le site de la CCGR

DIVERS :

- Permis internet le 5 mai pour l'école de Marray avec la présence des gendarmes et du Maire pour la remise des diplômes.
- Lâcher de truites le 26 avril, journée festive avec un arrivé des personnes extérieures à la commune.
- Un rendez-vous avec Mme GOMEZ pour le projet de réalisation de la terrasse publique au niveau du bâtiment du BAR.
- La nuit des Eglises aura lieu Marray, la date retenue est le samedi 28 juin, toute la population est invitée à participer à cet évènement.
- Le nouveau portail « côté rue, croisement vers la rue du pont Blanc » sera installé à l'école le 20 juin.
- Concernant la boulangerie à Marray, Mme TURPIN Claire va cesser d'occuper les lieux fin juillet. L'activité du fournil sera renouvelé avec l'arrivée de Mr GAUTIER Julien fin août 2025.

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 27/06/2025
Le Maire
Philippe CAPON



A large, stylized signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARRAY' at the top, a central emblem, and the number '37370' at the bottom.